



VILLE DE PUBLIER

- Département de la Haute Savoie -

AVIS DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Projet d'aménagement du village portuaire

Par délibération n° 2019-072 du 24 juin 2019, le conseil municipal a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet d'aménagement du village portuaire.

Prévue par les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du code de l'urbanisme car de nature à modifier de façon substantielle le cadre de vie, cette concertation a pour objet d'associer les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée par ce projet et d'informer la population

- du projet d'aménagement d'une partie de la ZAC de la Rive ayant pour objet la réalisation d'équipements publics et la construction d'environ 12 000 m² de surface de plancher de logements avec les objectifs suivants :
 - mettre en valeur ce secteur pour le développement de la commune entre le lac et la RD 1005, aujourd'hui peu valorisé ;
 - développer un programme de logements dont 30 % seront des logements sociaux ;
 - réaliser des espaces publics de qualité et, en particulier, d'une place située entre le port, le lac et le futur bâti ;
 - renforcer l'attractivité de la commune et son image dans le domaine du tourisme et des loisirs par l'extension du port.
- du projet d'aménagement, d'extension et d'exploitation du port de plaisance existant à Publier (Amphion) d'une capacité maximum de 300 anneaux, porté concomitamment par l'Etat sous la forme d'une délégation de service public.

Cette concertation est organisée à partir du 15 juillet 2019 et durera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Modalités de concertation :

- mise à disposition à l'accueil des services techniques de la mairie pendant toute la durée de l'élaboration, aux heures d'ouverture de la mairie
 - -d'un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques de l'opération, lequel sera complété en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études ;
 - d'un registre permettant aux habitants de faire connaître leur avis ;
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire par courrier à l'adresse suivante :
Concertation pour l'aménagement du village portuaire
1 Place du 8 mai 1945
74500 PUBLIER
- organisation d'au moins deux réunions publiques d'information et d'échange avec la population dont la première se tiendra le lundi 15 juillet 2019 à 19h – salle Polyvalente – Place du 8 mai 1945 à Publier
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire par courriel à l'adresse suivante : mairie@ville-publier.fr

Au terme de cette concertation, un bilan sera dressé et rendu public.